

CAMIER  
**B**

**REGARD SUR L'ACTUALITÉ**

**Dimanche-Matin**

LIVRAISON A DOMICILE  
**839-4659**

DOSSIERS

**La politique québécoise en 1984**

**Un régime qui agonise**

◆ 1984 aura été imprégnée tout entière par la fin d'un régime politique au Québec et la fin de carrière, après 25 années de vie politique, d'un premier ministre qui n'aura pas su partir à l'heure.

J-Jacques SAMSON

QUÉBEC



Déjà, dans les derniers jours de juin, à la fin de la 4e session de la 32e législature, LE SOLEIL titrait "Pénible fin de session"; La Presse: "Une bien piètre session à l'Assemblée nationale"; Le Devoir: "La session du désarroi".

Six mois plus tard, même si le gouvernement Lévesque (pour des raisons qui ne tiennent de toute évidence pas à des meilleures performances de sa part) se retrouve à 20 points des libéraux dans les sondages, comparativement à 40 en juin, il donne encore davantage l'image d'un gouvernement en déroute.

Le bilan législatif se limite essentiellement, après trois mois de travaux parlementaires, à l'adoption de la loi 3 sur la réforme scolaire.

Les membres du Conseil des ministres ont passé tout l'automne à se déchirer sur l'option fondamentale du Parti québécois jusqu'à ce que sept d'entre eux soient acculés à la démission: MM. Jacques Parizeau, Camille Laurin, Jacques Léonard, Denis Lazure, Gilbert Paquette, et Mmes Louise Harel et Denise Leblanc-Bantey. Deux députés ont aussi rompu les rangs: Pierre de Bellefeuille et Jérôme Proulx.

Le PQ à l'Assemblée nationale n'est plus que l'ombre de ce qu'il était et il n'a pas su traduire dans des projets de loi concrets les avenues dessinées par le premier ministre dans son discours d'ouverture de la nouvelle session, en octobre. En fait, il n'y a eu place que pour les déchirements internes du Parti québécois, entre "orthodoxes" et "révisionnistes"; entre les purs du "groupe des Laurentides" et les modérés du "groupe des Rocheuses", comme a été baptisée sarcastiquement la majorité au sein du PQ, dont Pierre-Marc Johnson a pris la tête.

La fonction publique pendant ce temps, comme cela se produit chaque fois que l'appareil politique est déséquilibré (à la veille d'élections générales par exemple ou d'un important remaniement ministériel), s'est mise au neutre et attend. Elle attend qu'une nouvelle locomotive la remorque; qu'un nouveau leadership politique s'impose, qu'il provienne d'un nouveau chef au Parti québécois ou que des élections générales au prin-

*Sur le plan politique, l'année 1984 se sera terminée, au Québec, sur une note dramatique... tragique pour certains. Le Parti québécois vit sa pire crise de conscience, imprimant ainsi au gouvernement un caractère d'incertitude et de précarité. S'accrochant au pouvoir, le premier ministre Lévesque donne l'impression d'avoir raté une sor-*

*tie qui l'aurait servi... historiquement en tout cas. Parallèlement, il ne semble pas disposé à offrir à son dauphin Pierre-Marc Johnson une succession culte d'avance. L'atmosphère est à la crise. Et en attendant le pouvoir, les libéraux jubilent. J.-Jacques Samson fait le point.*



Le premier ministre René Lévesque n'est plus le capitaine qu'il a déjà été, mais le "dauphin" Pierre-Marc Johnson tient la barre.

temps amènent une nouvelle équipe complète autour de Robert Bourassa à la direction des ministères.

**Crise de leadership**

La relation Parti québécois-René Lévesque a très souvent été tumultueuse. On s'est à de multiples reprises lancé des injures de part et d'autre mais cela se terminait jusqu'en 1981 par un refrain d'amour: "Mon cher René..."

Bien sûr que les prétentions de certains au fauteuil de chef du Parti québécois étaient soupçonnées et que celles d'autres étaient connues: Jacques Parizeau, Pierre-Marc Johnson, Bernard Landry. Chacun toutefois se limitait à se faire valoir.

La question du leadership de René Lévesque a atteint son

point culminant ces derniers jours et comme cela est arrivé à M. Claude Ryan il y a deux ans à peine, plusieurs membres de l'aile parlementaire du Parti québécois disent ouvertement que M. Lévesque doit maintenant laisser la place.

Le comportement de M. Lévesque, ces deux dernières semaines, alors qu'il s'est entêté à demeurer dans le circuit politique quand il n'était pas en condition de le faire et qu'il a laissé l'image d'un homme diminué, aura considérablement miné sa cote de crédibilité.

M. Lévesque peut-il revenir à l'Assemblée nationale, à la tête de troupes divisées, le 12 mars?

Rien n'est moins certain. Le congrès du 19 janvier pourrait bien conduire à d'autres démissions. Le leader, M. Jean-François Bertrand, le reconnaissait d'ailleurs cette se-

maine. Les Camille Laurin, Gilbert Paquette, Jacques Léonard et autres orthodoxes forceraient M. Lévesque, en démissionnant, à faire face à plusieurs élections complémentaires avant juin; le gouvernement pourrait aussi être placé en infériorité numérique à l'Assemblée nationale et être forcé d'aller en élections avec ce handicap.

M. Lévesque préférera sans doute, si ces conditions sont réunies, faire savoir qu'il ira en élections au printemps, ou qu'il se retirera pour que le parti se donne un nouveau chef avant les élections, de toute évidence M. Pierre-Marc Johnson qui a déjà pris la succession dans l'esprit de la grande majorité des péquistes.

Le premier ministre sait depuis plusieurs mois qu'il a per-

du l'emprise nécessaire sur son parti, qui ne compte d'ailleurs plus que 77,000 membres après en avoir rassemblé 300,000 en 1981.

M. Lévesque a répété aux membres de son parti qu'il saurait partir lorsque le moment serait venu. Après 25 années de vie politique, personne n'avait à craindre qu'il soit animé par l'ambition, disait-il. Tout au long de sa carrière, il a feint le détachement complet à l'endroit des fonctions qu'il lui était donné d'exercer. En même temps, il se bagarrait comme un tigre.

En juin, le Parti québécois touchait le fond du baril. L'écart entre le Parti libéral et le PQ dans les sondages d'opinion publique atteignait un record inégalé dans le dernier quart de siècle: 46 points!

Le leadership de M. Lé-

vesque était évidemment au centre des discussions dans les salons péquistes. M. Lévesque se présente au congrès général de son parti et entreprend son discours en disant qu'il "accepte de rester au fourneau, puisque vous êtes prêts à m'endurer". Il restera, précise-t-il, jusqu'au "jour inévitable où une nouvelle cuisine appellera un nouveau chef".

**La nouvelle cuisine**

Le premier ministre a vu dans l'élection des conservateurs de Brian Mulroney à Ottawa, en septembre, la chance inattendue de corriger, devant l'histoire du Québec et du Canada, la page qui lui sera réservée. Le rapatriement de la constitution laissant le Québec isolé en 1981, diminué par rapport à la place qui lui revenait avant la tentative référendaire du Parti québécois, obsède René Lévesque, ont souvent fait observer des ministres et des proches collaborateurs du premier ministre. M. Lévesque a vu dans l'entrée en scène de Mulroney, entouré de gens qui ont des liens avec le Parti québécois, une nouvelle cuisine.

M. Lévesque ne laissera pas les fournaux à son marmiton Johnson sans que ce dernier ait à arracher le poste, de toute évidence, même si ce dernier porte déjà fièrement la coiffe du chef à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre a cherché par des artifices, comme ses remaniements ministériels en cascades, à gagner du temps: il a nommé Louise Harel et Marcel Léger en novembre pour désorganiser l'opposition à l'intérieur du Parti québécois; il fait maintenant entrer les députés Jolivet et Lemay au Conseil des ministres en scindant des ministères pour flatter des clientèles régionales et il a muté Robert Dean, un membre du groupe des douze et conciliateur entre les factions péquistes, à l'Emploi et à la Concertation. Belle manœuvre pour diviser ses adversaires une fois de plus à quelques jours du congrès spécial du 19 janvier. Les "douze" plaçaient en effet l'emploi au sommet des priorités de leur démarche souverainiste. M. Lévesque s'approprie leur tremplin au congrès.

Lui qui feint si souvent le détachement, veut toujours faire la prochaine élection, dit-il, avant de laisser Johnson, Landry et les autres se disputer sa succession. M. Johnson portera alors, si le PQ est défait, une large part des responsabilités et la course à la direction se fera dans de meilleures conditions pour la santé du Parti québécois.

La gestion du Québec a été subordonnée en 1984 à la préoccupation constante d'éviter le naufrage du Parti québécois. 1985 commencera sur la même note.

**Le PLQ se prépare à régner longtemps**

◆ Les libéraux de Robert Bourassa se préparent à attraper le pouvoir lorsqu'il leur tombera dans les mains.

À la fin de 1983, le gouvernement Lévesque a fait face à une levée de boucliers sur tous les projets de loi importants qu'il présentait: réforme scolaire avec M. Camille Laurin, loi 38 avec M. Jacques Léonard sur le financement des municipalités, etc. Les ministres ont été mutés et M. Lévesque a entrepris 1984 en multipliant les précautions pour ne pas donner prise à l'opposition.

Ce fut la "session du rafistolage". L'opposition libérale, qui avait réussi à donner tant de fil à retordre au gouvernement avec des dossiers comme les contrats donnés par la division des réparations majeures à la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou le règlement

consécutif au saccage de LG-2, piétine la plupart du temps. Seul M. Claude Ryan marque des points dans le dossier des ordinateurs Axel-20 achetés pour le réseau scolaire.

Les libéraux ont concentré leur travail d'opposition depuis octobre sur le projet de loi 3 (réforme scolaire) qui était la pièce maîtresse du gouvernement et ils sont revenus à un style d'opposition qui leur avait permis de marquer des points dans l'opinion publique; la recherche de faits qui terniraient la réputation d'intégrité du gouvernement. Les libéraux ont voulu démontrer depuis quelques semaines que les ministres de la Justice qui se sont succédé, MM. Bédard et Johnson, avaient fait main basse sur l'appareil de la Justice pour protéger des leurs.

Le PLQ a tenu une douzaine de

colloques régionaux pour maintenir sa visibilité dans l'opinion publique et préparer son programme, pendant que Robert Bourassa tente de recruter des candidats dans toutes les sphères pour constituer une équipe qui représentera une sorte de consensus antipéquistes, y compris des anciens leaders syndicaux comme M. Donatien Corriveau de la CSN.

S'il a repoussé sa rentrée à l'Assemblée nationale en évitant de participer à une élection complémentaire en 1984, il veut avoir tous les outils pour garder le pouvoir très longtemps, le jour où il le récupérera. Les libéraux soutiennent qu'ils auront beaucoup à offrir aux Québécois à ce moment. Il faut attendre leur congrès de mars pour soupeser ce qu'ils feront de ce pouvoir dont ils parlent les yeux pleins d'envie et d'impatience.



Robert Bourassa: en attendant le pouvoir...

**Des faits marquants**

◆ Démissions à l'Assemblée nationale des ministres Jacques Parizeau, Jacques-Yvan Morin, Denis Lazure; du leader du Parti libéral, M. Fernand Lalonde, et décès du député de Saint-Jacques, M. Serge Champagne.

— Un jeune caporal des forces armées canadiennes, M. Denis Lortie, force l'entrée du parlement, le 8 mai, mitraille au poing. Trois morts, 13 blessés. Son geste crée une commotion au Québec.

— Le premier ministre René Lévesque modifie à cinq reprises la composition de son conseil des ministres au cours de l'année pour atténuer les tensions d'abord entre des groupes dans la société et le gouvernement par la suite, surtout pour remplacer des ministres démissionnaires ou désamorcer des mouvements de division à l'intérieur du Parti québécois. Il a remanié son conseil des ministres le 5 mars, le 25 septembre, le 27 novembre, le 29 novembre et le 20 décembre.

— L'Assemblée nationale adopte, le 20 décembre, le projet de loi 3 qui marque l'aboutissement de 20 années de discussions laborieuses sur la réforme scolaire au Québec mais déjà, la Cour suprême du Canada était saisie de certains articles du projet de loi avant même qu'il ne soit voté.

— En septembre et octobre, le premier ministre Lévesque se rend en Chine, au Japon et en Corée.

— Le gouvernement Lévesque perd les élections complémentaires de Saint-Jacques, Marie-Victorin, Marguerite-Bourgeoys et Sauvé.

— Des réformes importantes comme la fiscalité des particuliers, le livre vert sur la famille, la réforme des régimes de pension ou des négociations dans le secteur public ont été reportées.

## La Commission Beaudry et la révision des lois du travail

# L'art de réconcilier l'inconciliable

La commission Beaudry chargée de la révision des lois du travail vient de terminer ses audiences publiques. Elle se retrouve avec, bien sûr, quelques consensus de nature générale, mais surtout une montagne de propositions contradictoires et difficilement conciliables. Pierre Pelchat a rencontré le président de la commission, le juge René Beaudry, afin de savoir comment il entend débrouiller cet écheveau.

◆ Doit-on faciliter la syndicalisation alors que les petits groupes d'employés éprouvent de plus en plus de difficultés à se syndiquer? Les lois du travail et les syndicats nuisent-ils à la création d'emplois dans une période où le chômage est une plaie sociale? Les entreprises ont-elles les coudées franches pour faire face à la concurrence étrangère?



par  
**Pierre PELCHAT**

Autant de questions qui sont la trame de fond d'affrontements politiques majeurs au Québec depuis quelques années. Ce débat a pris plus d'ampleur avec la récente crise économique qui a remis en question bien des valeurs.

Ces questions soulevées lors des audiences publiques de la Commission Beaudry, sur la révision des lois du travail, qui viennent de se terminer démontrent avec encore plus d'acuité la tâche colossale qui attend les cinq commissaires qui siègent à la direction de cet organisme consultatif.

Au cours des trois derniers mois, près de 800 intervenants ont présenté quelque 300 mémoires devant ce tribunal d'opinions qu'ont constitué les audiences publiques de la commission d'enquête présidée par le juge en chef adjoint du Tribunal du travail. Les syndicats, le patronat et plusieurs groupes de pression représentant les femmes, les immigrants, les jeunes et les handicapés ont pu y exprimer à nouveau des points de vue fort divergents.

A-t-on assisté à un autre dialogue de sourds? Une chose est certaine: les différentes parties ont pris un grand soin pour exprimer leurs positions respectives devant les commissaires.

Le juge René Beaudry compte sur une longue expérience comme avocat dans le milieu des relations de travail et comme juge au Tribunal du travail. M. Beaudry s'est

particulièrement fait connaître au cours des dernières années par son travail d'enquête sur la santé et la sécurité dans les mines d'amianté, sur la tragédie qui a causé la mort de mineurs à la mine Belmorale en Abitibi et sur l'accident mortel survenu à l'usine d'explosifs Expro à Valleyfield.

Les autres commissaires sont Mme Jeannine McNeil, professeure en économie du travail aux Hautes Études commerciales, M. Jean-Jacques Gagnon, ancien responsable des ressources humaines à l'Alcan, M. Jean Gérin-Lajoie, ancien directeur des métallurgies au Québec, et M. Viateur Larouche, professeur en relations industrielles à l'université de Montréal.

### Maigre consensus

Le juge Beaudry n'est pas déçu du résultat plutôt maigre des audiences publiques. Au cours d'une entrevue au SOLEIL, il a indiqué que ces nombreuses rencontres ont permis jusqu'à maintenant d'identifier quelques points communs entre plusieurs groupes aux intérêts opposés.

Tout d'abord, le président de la commission voit un consensus dans la demande pour l'unification, la simplification et la consolidation des lois du travail au Québec. Il faut être un expert pour s'y retrouver.

Il se montre sensible à la proposition qui permettrait de conclure des ententes différentes sur certains points de la loi sur les normes du travail. A titre d'exemple, il a cité le cas des avis de mises à pied qui pourraient être remplacés, si les parties s'entendent, par le paiement de montants forfaitaires ou des mécanismes de rappel.

Sur l'accès à la syndicalisation, le juge Beaudry constate que même si le patronat et les syndicats ont des positions diamétralement opposées, les deux groupes sont d'accord pour dénoncer les délais trop longs pour décider de l'octroi ou non d'une accréditation syndicale. On retrouve la même insatisfaction commune dans le cas des plaintes pour congédiements pour activités syndicales, qui peu-

vent prendre plus d'un an avant d'être réglées.

A cause d'un manque évident de personnel au ministère du Travail et d'une possible judiciarisation de ces procédures, former un syndicat peut prendre de longs mois avant d'avoir l'assentiment gouvernemental. Quelle sera la solution proposée par la commission? Il semble pour le moment prématuré pour les commissaires de s'aventurer sur ce terrain au risque de miner leur crédibilité auprès des diverses parties impliquées.

Le juge Beaudry retient cependant que la CSN et la Chambre de commerce penchent vers une formule qui s'apparenterait à la cour des petites créances pour régler rapidement les problèmes qui se posent dans la gestion des relations de travail.

### Les irritants

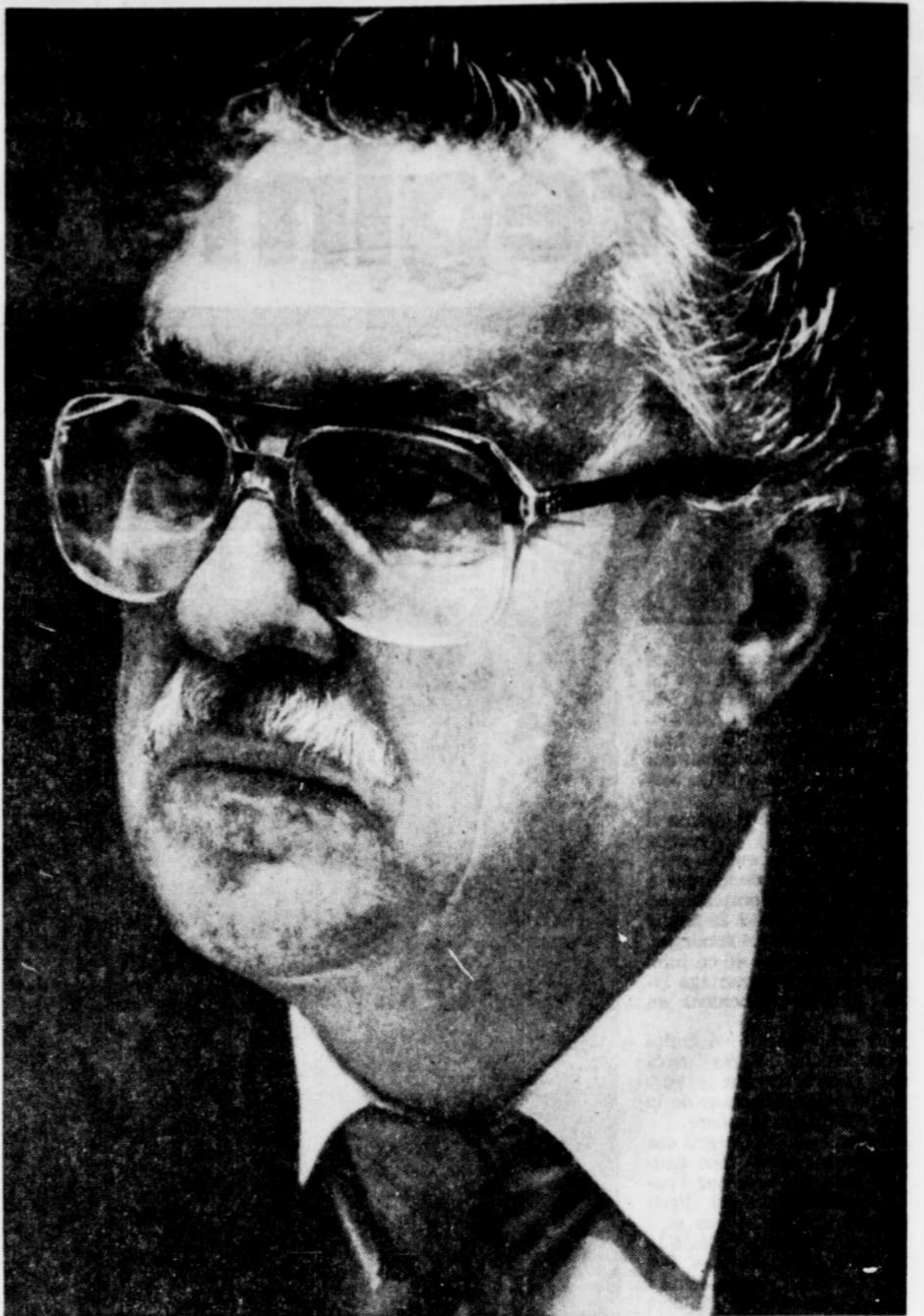
Le président de l'organisme de consultation se dit également préoccupé par les inquiétudes soulevées par les hommes d'affaires quant à la productivité et à leur capacité de faire face à la concurrence étrangère.

"Les problèmes de productivité et la concurrence internationale correspondent à une réalité de l'entreprise qu'on ne peut ignorer. Le progrès économique ne peut se faire sans une plus grande compétitivité. Certains irritants relevés par le patronat demandent réflexion", a-t-il confié.

A son avis, l'irritant numéro un est la loi anti-briseurs de grève qui, selon les patrons, fait pencher trop fortement la balance en faveur des syndicats par rapport aux législations des autres provinces canadiennes et États américains.

M. Beaudry note aussi qu'il faudra tenir compte de la participation des travailleurs dans l'entreprise et trouver des moyens pour leur faire une plus grande place. Il croit également que toute la dimension des relations humaines sera prépondérante au cours des prochaines années. "La commission ne remplirait pas son mandat si elle tenait compte uniquement des problèmes actuels", a-t-il commenté.

Les commissaires n'ont pas en-



Le juge René Beaudry.

Le Soleil, Gilles Lafont

core tranché et les principaux enjeux des travaux de la commission d'enquête demeurent toujours présents. Les audiences publiques auront permis de diminuer les passions sur les changements suggérés aux lois du travail.

Ce nouveau climat sera important pour la poursuite des travaux à huis clos de la commission avec des experts et, possiblement, les mêmes intervenants que lors des audiences publiques. Au siège social de la commission à Mon-

treal, on a prévu une salle qui peut accueillir jusqu'à 40 personnes. On y entendra après les Fêtes plusieurs groupes d'experts. Sans choquer les susceptibilités, on pourra mieux y séparer le bon grain de l'ivraie.

## Réforme en profondeur du système fiscal aux USA

# L'affaire n'est pas encore dans le sac

Le secrétaire aux Finances des États-Unis, M. Donald Regan, a concocté une réforme du régime fiscal américain qui, si elle était mise en pratique, révolutionnerait le mode de vie de nos voisins du sud. Mais il n'est pas sûr que le Congrès et même le patron de M. Regan, le président Ronald Reagan, entérinent les yeux fermés ce projet de réforme. Notre collaborateur à Washington, Yves Gilson, explique en quoi consiste cette "véritable révolution".

◆ "Ce n'est pas une réforme, c'est une véritable révolution". Depuis plusieurs semaines, la réforme du système fiscal préparée par le secrétaire aux Finances Donald Regan pour son patron Ronald Reagan circule dans toutes les sphères économiques de la nation.

par Yves GILSON  
(collaboration spéciale)

Au Congrès, les démocrates saluent le travail du secrétaire aux Finances. Les républicains applaudissent du bout des doigts les nouvelles propositions. Pour ceux qui, dans deux ans, devront faire face à une réélection, certaines des propositions ne sont pas ce qu'il y a de plus populaire. Mais dans l'ensemble, on ne rejette pas ce plan d'embellie. Et cela, c'est déjà un signe encourageant. Le président Reagan, quant à lui, ne s'est pas encore prononcé. Il préfère attendre les réactions avant de soumettre au Congrès, en janvier, le plan définitif. Et comme le faisait remarquer Donald Regan: "Pour être certain, le plan a été écrit sur 'word processor'". Autrement dit, il y a toujours moyen de faire des ajouts ou des sup-

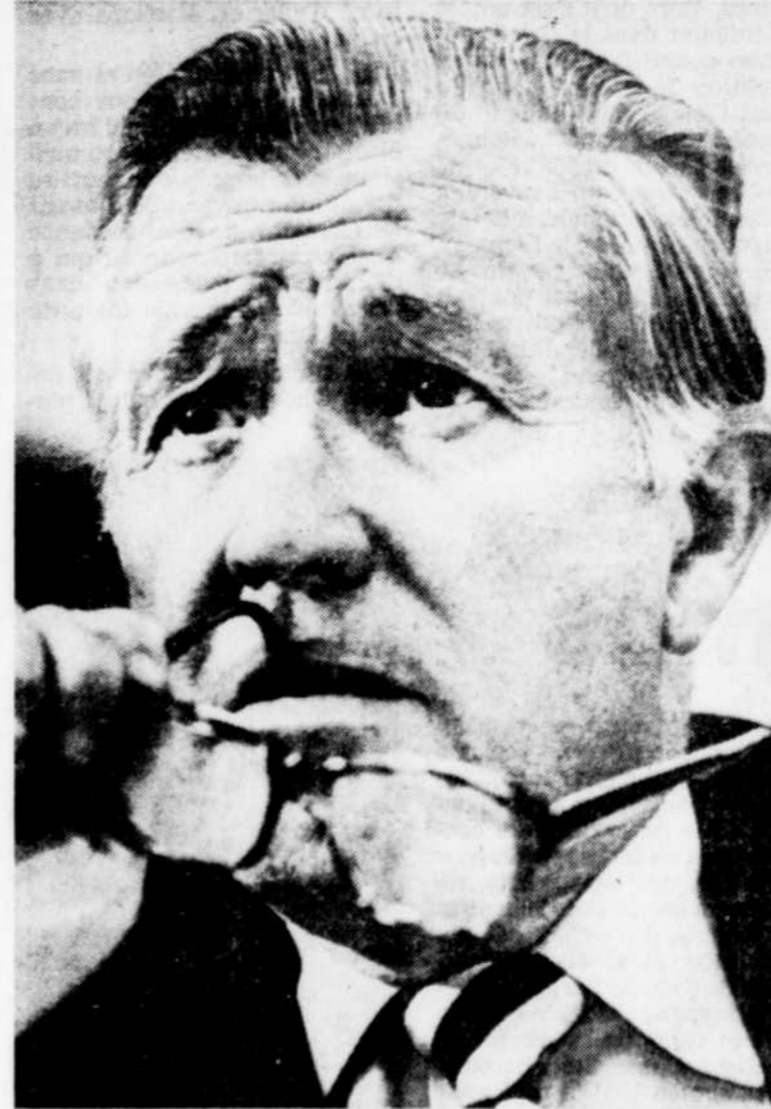
pressions. On n'est jamais trop prudent avec ce genre de choses...

### Profondes modifications

Si la réforme du système fiscal devait passer sans grandes modifications l'obstacle du Congrès, les Américains verraient leur mode de vie profondément transformé.

Deux idées majeures dominent cette réforme. D'une part, les 14 tranches actuelles de l'impôt sur le revenu seront ramenées à trois: ceux qui gagnent moins de \$11,800 par an ne paieront pas de taxes; entre \$11,800 et \$31,800, le taux d'imposition sera de 15 pour 100; \$31,800 et \$63,800, de 25 pour 100. Au-delà de ce revenu, le taux d'imposition grimpera à 35 pour 100.

D'autre part, pour compenser la perte de rentrée d'argent prévue par suite de cette réorganisation, le département des Finances envisage la suppression de nombreuses exemptions fiscales, avantages, et indemnités dont profitaient aussi bien les compagnies que les individus et il envisage également l'abandon du ACRS (accelerated cost recovery system). Dans un jargon un peu plus clair, l'ACRS est une des dispositions prises par le gouvernement en



Le secrétaire aux Finances, M. Donald Regan.

1981, qui permet au business d'amortir plus rapidement les coûts d'une usine ou d'équipements et donc de profiter d'abattements fiscaux plus importants. Cette disposition a fait gagner aux sociétés

près de \$24 milliards par an depuis qu'elle est entrée en vigueur.

### Haro sur les privilèges

Si tout le monde est content de voir son impôt diminuer, personne ne saute de joie à l'idée que les

"petits avantages" seront supprimés. Voici quelques exemples de l'impact direct que ces mesures pourraient avoir sur les Américains.

L'an dernier, le gouvernement a, indirectement, contribué à l'achat de plus de 400,000 tickets de l'équipe de baseball des "Baltimore Orioles". Il a participé pour un demi-milliard de dollars aux emprunts-logement faits par le personnel militaire. Et il a payé plus de 1,000 repas au restaurant "Le Pavillon" à Washington et pris en charge les frais d'hôtel pour plusieurs centaines d'avocats du New Jersey.

Tout cela s'est fait sans l'accord du gouvernement. Et pourtant, grâce aux exemptions fiscales, aux indemnités et aux différents avantages accordés par le code fiscal aux contribuables, le fait est que le gouvernement a participé, indirectement, à ces dépenses. Mais les choses risquent de changer. Le département des Finances a décidé de mettre un frein à ces évasions de revenus. Et pour ceux qui en profitent, la nouvelle n'est pas bonne.

Le monde des affaires notamment sera profondément perturbé par la réforme fiscale. En effet, jusqu'à présent, le code fiscal autorise les sociétés et les hommes d'affaires à soustraire de leur revenu brut toutes dépenses qui sont... raisonnables et nécessaires pour mener à bien les affaires. Au fil des ans, cette définition s'est étendue à l'achat de tickets pour événements sportifs, inscription dans des clubs privés, voyages d'affaires, etc. Grâce à ces avantages fiscaux, l'Association des avocats du New Jersey a tenu sa réunion annuelle en novembre à Londres!

On estime aussi qu'un tiers des

tickets de baseball ont été achetés par des sociétés. Même chose pour la moitié des tickets de hockey. Mais le département des finances a mis un frein à ces extravagances et dorénavant, les critères de déduction seront plus sévères. Les repas d'affaires ne seront plus complètement déductibles.

### Tous les secteurs touchés

Ce ne sont que quelques exemples parmi des centaines d'autres. Si la réforme fiscale est votée, tous les secteurs de la société américaine seront touchés. Les compensations pour chômage seront taxées. La participation financière des employeurs à l'assurance-santé de leurs employés sera taxée. Le remboursement des intérêts d'un prêt immobilier pour une seconde résidence ne sera plus déductible. Et la liste continue...

Mais il y a un domaine où la réforme risque de faire beaucoup de mal: les donations aux oeuvres de charité, aux collèges, aux universités, aux hôpitaux, aux musées, etc., ne seront plus déductibles si elles sont inférieures à 2 pour 100 du salaire brut. Or, la moyenne des contributions est de 1,97 pour 100. \$62 milliards ont ainsi été distribués l'an dernier. Si la réforme est votée, on estime que ces contributions seront diminuées d'un cinquième et cela peut avoir un impact dramatique pour les oeuvres de charité.

Tout cela doit être considéré avec un grand "si". Car la réforme fiscale n'a pas encore été votée et on peut s'attendre à ce que le débat soit chaud, en janvier, au Congrès. Nombreux sont les sénateurs qui travaillent déjà à sauvegarder les intérêts de leur électoral... et le leur. Courageuse, cette réforme fiscale l'est. Reste à voir si les représentants de la nation auront le même courage.

## La Côte-Nord en 1984

# Du cauchemar à l'espoir

◆ SEPT-ILES — Pour l'imense Côte-Nord, l'année 1984 aura été dramatique. Elle aura perdu une ville, passé sans coup férir l'importante négociation des 4,000 métallos du fer, gagné un premier ministre canadien, vu des dossiers chauds plétiner, entrevu quelque lumière au bout du tunnel. Et cette région, constituée principalement par l'axe Sept-Îles—Port-Cartier, aura en fin de compte retrouvé ce qui lui manquait le plus en début d'année: la confiance.



par  
Marc  
ST-PIERRE

Il y avait de quoi n'en plus avoir au début de l'année. Des difficultés de l'industrie du fer, principale dispensatrice d'emplois tant à Sept-Îles, à Port-Cartier que dans les villes nordiques, faisaient envisager à plusieurs des scénarios de fin du monde.

La compagnie minière IOC, premier employeur de Sept-Îles, avait constitué au troisième trimestre de 1983 ni plus ni moins qu'un comité de survie dont les travaux devaient amener quatre cents mises à pied. Coupe sombre réalisée principalement dans son personnel cadre et clérical.

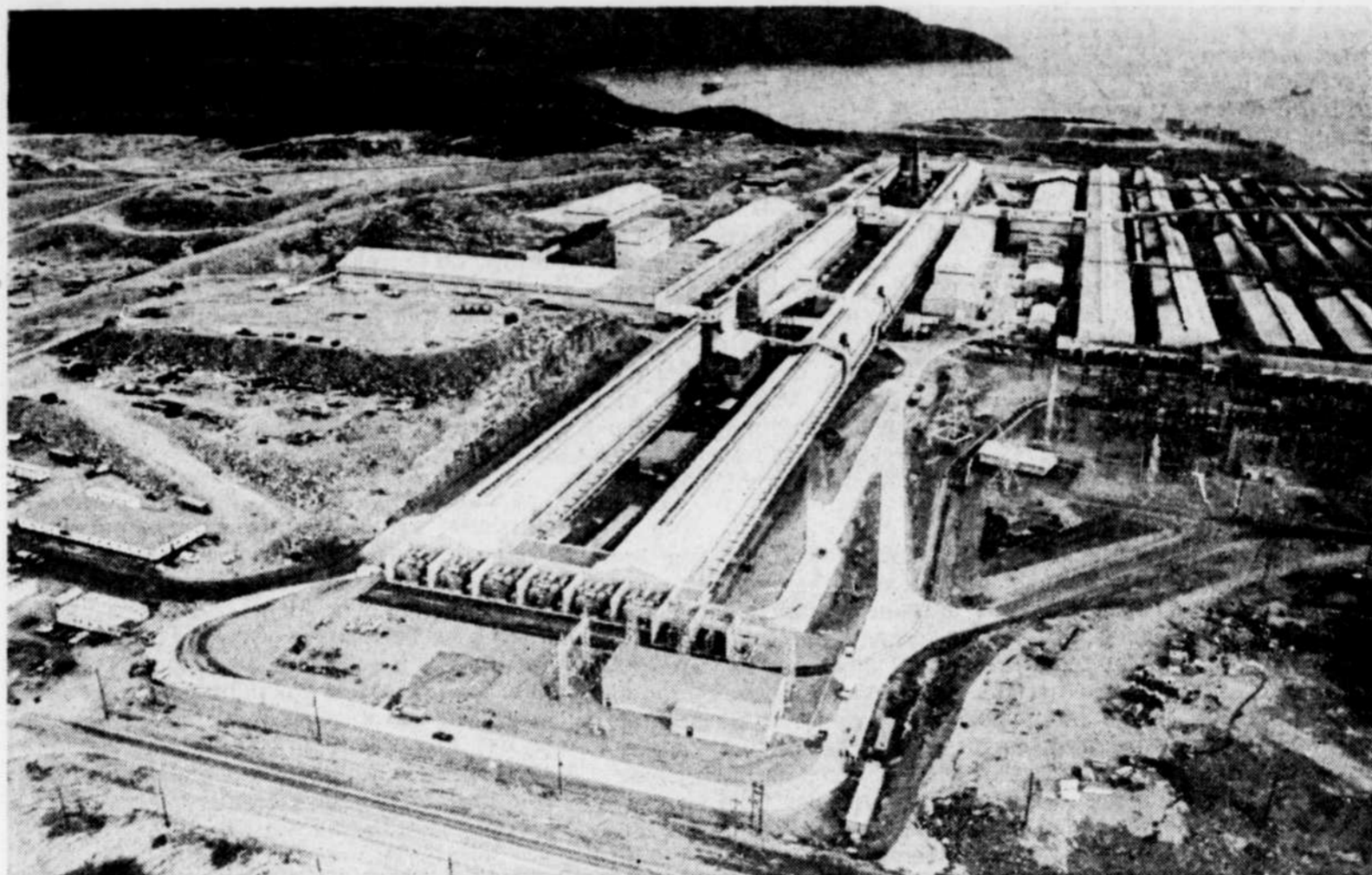
Dans divers milieux septiliens, on en était à parler de "fermeture par étapes" de la grande minière qui avait naguère fait d'un petit village oublié "la métropole de la Côte-Nord".

A Port-Cartier, un peu plus à l'ouest, la compagnie minière Québec Cartier envisageait de son côté un déficit record. Rien de bon, du même coup, pour l'avenir de Sidbec Normines et de son usine de bouletage. Arrêts de production et mises à pied temporaires entretenaient une incertitude de mauvais augure.

La situation critique des minières, inconnues par des marchés à la baisse et une concurrence féroce caractérisée par une surabondance de minerai de fer dans le monde, avait d'ailleurs été bien

**Au cours de l'année 1984, la Côte-Nord est passée de l'antichambre de l'enfer aux portes de l'espoir. Fermeture d'une ville, crise économique et industrielle, mises à pied massives. Puis, tout à coup, le retour de la confiance. Un optimisme basé sur un certain nombre de projets de relance, mais aussi et**

**peut-être surtout sur l'arrivée du "Messie bleu", Brian Mulroney, devenu simultanément député fédéral de Manicouagan et... premier ministre du Canada. Marc Saint-Pierre fait le point sur la situation de ce pays dans le pays, à la veille de l'année 1985.**



L'aluminerie de la Reynolds, à Baie-Comeau... un projet d'un demi-milliard de dollars générateur de plusieurs centaines d'emplois.

illustrée à l'occasion d'une table de concertation du gouvernement québécois.

Table de concertation qui avait démontré l'ampleur des mesures à prendre pour rendre à nouveau concurrentiel le fer québécois. Et en même temps laisser entrevoir que l'épée de Damoclès suspendue sur la ville de Gagnon allait finalement s'abattre dans le cadre

d'un scénario de "rationalisation" visant à sauver les meubles.

C'est finalement ce qui s'est concrétisé début octobre en dépit d'une résistance systématique des chefs de file de Gagnon déterminés à faire valoir des alternatives. Sans succès. Aux termes du scénario négocié pendant des mois par les actionnaires de Sidbec-Normines, British Stell, QCM et Sidbec, so-

ciété d'Etat québécoise, on a annoncé la fermeture de la mine de Fire Lake et du concentrateur de Lac-Jeannine. Ce qui a sonné du même coup le glas de Gagnon dont l'existence dépendait exclusivement de ces exploitations. Drame du déracinement, donc, de toute une population comme l'avait deux ans auparavant vécu Schefferville; fin d'une petite ville

modèle parfaitement équipée, d'un quart de siècle d'âge; retrait, aussi, de l'Etat québécois de son nord inexploité. Page qui devrait être définitivement tournée, selon l'échéancier prévu, le 30 juin 1985.

### L'envers de la médaille

Mais à quelque chose malheur est bon. Toujours aux termes du

scénario de rationalisation, selon l'interprétation qu'en donne le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, ce sont au moins 4,000 emplois du fer qui vont être protégés pour les quinze prochaines années.

L'usine de bouletage de Sidbec-Normines, de fait, sera prise en charge par Québec Cartier, laquelle augmentera son volume de production à Mont-Wright, près de Fermont, assurant du même coup l'avenir prévisible de cette ville nordique et de Port-Cartier, au sud.

Un défi demeure par-delà le plan de redressement: "Québec Cartier, notait récemment son PDG, Giorgio Massobrio, se doit de devenir, le plus tôt possible, le producteur le plus efficace de concentré et de boulettes de fer en Amérique du Nord."

Son de cloche, incidemment, entendu des mois auparavant du côté de l'IOC dans la foulée des plans élaborés par son "comité de survie". Des résultats d'exploitation d'ores et déjà spectaculaires chez la grande minière qui a manifestement une longueur d'avance dans ses réorientations et, enfin, un souffle d'air frais pour Sept-Îles: \$25 millions de profits réalisés au premier semestre et \$50 millions prévisibles pour l'ensemble de 1984.

Pour la discrète Wabush, à Pointe-Noire, de l'autre côté de la baie de Sept-Îles, les affaires ont bien marché aussi en 1984. Ses principaux clients, Stelco et Dofasco, l'ont amenée à tourner à 95 pour 100 de sa capacité, soit une production de quelque 15,000 tonnes par jour.

Autre élément parallèle non négligeable dans la dissipation en 1984 des nuages noirs couvrant l'industrie nord-côtère du fer: la signature, au printemps, d'un contrat collectif de trois ans avec les métallos, ceci sans grève. Contrat accordant aux travailleurs du fer une hausse salariale et un boni de vie chère équivalant globalement à \$2.15 l'heure.

Des hausses salariales, avait observé à l'époque l'ex-coordonateur des métallos sur la Côte-Nord, qui rejailliront sur l'économie de la région.

## Le nouveau culte du "Messie bleu"

◆ Et vint Brian Mulroney.

◆ Une chance unique, estimait-on en Côte-Nord, de régler des problèmes économiques persistants à qui personne ne trouvait de solutions; de faire enfin avancer nombre de dossiers en panne et d'envisager une relance du modèle d'avant les années 1980.

"Le p'tit gars de Baie-Comeau" et l'ancien grand patron de l'IOC devenu depuis peu chef conservateur allait tout balayer.

Le 4 septembre au soir, la victoire de celui qui devenait du même coup premier ministre du Canada était époustouflante: deux électeurs de Manicouagan sur

trois avaient voté pour le Messie bleu.

### Des attentes

Belle victoire, certes, mais qui témoignait indubitablement, même si M. Mulroney avait répété ne pas posséder de "solutions miracles" pendant sa campagne, des attentes impatientes des Nord-Côtiers.

Les Nord-Côtiers attendent notamment depuis 1979 la relance de Rayonier Québec à Port-Cartier, qui a procuré un temps des emplois à 1,200 personnes. On a eu des sueurs froides, en 1984, quand

ITT, toujours propriétaire de cette usine inexploitée, a indiqué qu'elle songeait à démanteler ses équipements. La Société de récupération et d'exploitation forestière (SOREF), à Port-Cartier, a réussi le tour de force de prendre en charge l'entretien de ces équipements avec l'appui des gouvernements québécois et canadien. Et SOREF a continué à chercher, de concert avec le gouvernement québécois, des options de remplacement pour relancer l'usine. Des options qui n'ont pas intéressé

jusqu'à présent le ou les éventuels promoteurs susceptibles de remettre Rayonier sur pied, que ce soit pour la pâte CTMP ou le papier satiné. Mais à l'automne, elle s'est gagnée un appui de taille: Rexfor.

On estime, à Port-Cartier, que la carte d'atout Brian Mulroney est vraisemblablement celle qui manquait pour remporter la levée.

Autre attente des Nord-Côtiers, ceux de Sept-Îles cette fois: une aluminerie. Kaiser relègue des sites à Pointe-Noire, en face de Sept-

Îles et ses actionnaires sont censés prendre une décision à ce propos au début de 1985.

Les alumineries, par les années passées, ont constitué un dossier purement québécois par le biais de la politique de tarifs préférentiels d'électricité mis de l'avant par le gouvernement pour les entreprises créatrices d'emplois. Parmi d'autres, le député de Duplessis, Denis Perron, tape sur ce clou depuis des mois.

Mais, estime-t-on déjà à Sept-

Îles, la présence de Brian Mulroney dans Manicouagan ne nuirait certes pas au dossier et constituerait, de toute façon un poids de plus dans la balance.

Autre souhait des Nord-Côtiers, ceux du Havre-Saint-Pierre principalement cette fois: le prolongement de la route 138 jusqu'à Natashquan. Route promise il y a dix-huit mois par le premier ministre René Lévesque mais qui ne s'est pas concrétisée.

Anecdote qui circule à l'heure actuelle en Côte-Nord: Brian Mulroney aurait dit à René Lévesque lors de leur rencontre du début de décembre à Québec: "M. Lévesque, comment laissez-vous dans un tel état le réseau routier nord-côtier?". Remarque qui concernerait justement le prolongement de la 138.

Une certitude en tous cas: le premier ministre canadien a annoncé la mise sur pied d'un comité spécial des transports dans Manicouagan qui aura pour tâche de définir des priorités concernant notamment les infrastructures routières, portuaires et aériennes des Moyennes et Basse-Côte-Nord.

### Des déblocages?

Mais Brian Mulroney, en lune de miel avec son électorat, n'a pas par sa seule présence alimenté la confiance des Nord-Côtiers. Il n'a pas dit grand chose de concret lors de récente visite dans sa circonscription, la première depuis son élection. Quand il parle de projets d'investissements encore trop récents pour les préciser, les Nord-Côtiers le croient, bien sûr.

Mais ses allusions laissent présager des déblocages, par exemple celui du contentieux Québec-Labrador sur l'hydro-électricité, développements nouveaux et retombées sur les deux régions. N'a-t-il pas, par ailleurs, qualifié de scandaleux l'état des infrastructures de pêche?

Et diverses indications laissent croire qu'il en donnera peut-être plus que le client en demande. Autre exemple: l'implantation d'une "belle institution fédérale" qui viendra combler les vides éventuellement laissés de côté par l'entreprise privée.

Bref, on compte beaucoup sur lui, comme le lui indiquait le maire de Sept-Îles, Jean-Marc Dion, lors de sa visite du début de décembre.

## Baie-Comeau au beau fixe

◆ SEPT-ILES — Un ciel au beau fixe par-delà la morosité nord-côtère en 1984: celui de Baie-Comeau.

Cette ville aura de fait bénéficié du plein emploi amené par le projet d'un demi milliard de dollars de la Société canadienne de métaux Reynolds. Il s'est agi de construire une nouvelle aluminerie qui aura atteint sa vitesse de croisière quelque part au début de 1985. Bilan: au-delà d'un millier d'emplois en cours de construction et 400 emplois permanents en usine.

Autre projet de taille mené à bien et de bon augure pour l'économie de Baie-Comeau: le démarrage de l'usine de pâte Opco de la Compagnie de papier QNS.

Mais si Baie-Comeau a, en 1984, pu assurer ses arrières contre la récession qui a durement frappé partout ailleurs en Côte-Nord, on n'en restera pas là en 1985.

Un vaste programme d'assainissement des eaux nécessitant, de diverses sources, des investissements de \$40 ou \$45 millions sera en effet mis en oeuvre en 1985. Programme à frais partagés entre l'Etat et la ville dans le cadre duquel il s'agira de retaper les réseaux d'égoûts sanitaires et pluviaux.

Autre dossier susceptible d'apporter à plus ou moins long terme de l'eau au moulin de l'économie de la ville et de toute la région: la fameuse route 389.

Il manque notamment à cette route, qui part de Baie-Comeau, un petit tronçon d'une vingtaine de kilomètres entre Manic V et la ville moribonde de Gagnon pour remplir sa fonction. Une route 389 terminée signifie une ouverture sur le nord québécois et ses richesses minérales, le désenclavement de Fermont et un débouché sur le réseau routier labradorien que s'évertue à compléter le gouvernement de Terre-Neuve.

Pour l'heure, à l'hôtel de ville de Baie-Comeau, on est à tenter d'organiser une table de concertation fédérale-provinciale pour la prolongation de cette route du nord. Des contacts ont d'ores et déjà été établis avec la ville de Goose Bay, à l'autre bout, en vue de cette rencontre qui pourrait intervenir quelque part en janvier ou février.

Autre projet, plus local, à Baie-Comeau en 1985, à qui il ne manque à peu près plus que l'aval du ministère des Affaires culturelles: celui d'une salle de spectacle de quelque \$4 millions.



Brian Mulroney... en peu de temps, le fossoyeur de Schefferville est devenu le Messie de la Côte-Nord.

# LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur  
**JACQUES-G. FRANCOEUR**  
Redacteur en chef et Editeur adjoint  
**ALAIN GUILBERT**

Président et directeur général  
**PAUL-A. AUDET**  
Directeur de l'information  
**GILBERT ATHOT**

Vice-président et trésorier  
**CHARLES-A. POULIN**  
Directeur de l'édition  
**JACQUES DUMAIS**

## Une politique de l'habitation

Le nouveau ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, M. Jacques Rochefort, prend la responsabilité d'un ministère à la croisée des chemins. Son prédécesseur, M. Guy Tardif, a enclenché un processus de consultation qui doit rapidement déboucher sur des mesures législatives capables de sortir la construction domiciliaire de son ornière cyclique.

Le Québec se dirige rapidement vers une crise du logement, malgré le succès du programme Corvée-habitation. L'industrie de la construction domiciliaire a participé encore une fois à un objectif économique, mais à l'ombre des préoccupations quotidiennes du logement. Et il en sera ainsi tant qu'un consensus social nouveau ne modifiera pas les règles du jeu pour s'assurer de mettre régulièrement sur le marché le nombre d'unités unifamiliales et multifamiliales qui correspond aux besoins des ménages québécois.

L'étape de consultation du livre vert "Se loger au Québec" a donc intérêt à être franchie rondement. Maintenant que l'Etat a fait savoir ce qu'il retenait des idées exprimées par les intervenants et qu'il a levé le voile sur les scénarios possibles d'intervention, on doit s'assurer promptement que tous les Québécois ont accès à un logement décent. Il ne faudrait surtout pas se laisser aller à l'euphorie parce que seulement 13 pour 100 des Québécois, selon les études du ministère, se disent insatisfaits de leur logement et qu'ici ça coûte généralement moins cher qu'ailleurs pour se loger.

Le nouveau ministre qui veut avancer aura à rallier des positions opposées s'il recherche le consensus, sinon à imposer des

choix. Les locataires revendiquent avec raison plus de logements à loyer modique; les propriétaires n'ont pas tort non plus de soutenir que leurs immeubles coûteraient bien moins cher à l'Etat; les constructeurs se disent prêts à prendre l'entière responsabilité de leurs travaux pour éviter les inspections tatillonnes que les municipalités ne sont pas prêtes à abandonner, faute d'une confiance à toute épreuve envers les intervenants ou de sanctions vraiment exemplaires en cas de délit.

Les municipalités se montrent intéressées à faire de l'habitation une fin municipale. C'est logique puisque là est l'épine dorsale de leurs revenus et que ces gouvernements sont les plus près du peuple. C'est à ce niveau aussi que germent le mieux les coopératives et les organismes sans but lucratif, deux modes de tenure aptes à faire preuve de créativité et d'originalité. Ces groupes méritent le soutien même si les constructeurs les considèrent comme des concurrents trop privilégiés par l'Etat.

La façon de répartir le coût des infrastructures ne fait pas l'unanimité et pour cause puisque certaines municipalités acquittent la note au complet tandis que d'autres la refilent entièrement aux constructeurs ou aux promoteurs. Si le premier choix alourdit la dette municipale, le second fait augmenter considérablement le coût de la propriété. En ce sens, la position de la Commission municipale de faire payer 25 pour 100 des frais au promoteur, autant à la municipalité et 50 pour 100 aux propriétaires riverains apparaît comme un

juste milieu pour tout le monde. Même si en bout de piste c'est le contribuable qui paie de toute façon.

L'habitation est scrutée dans tous les sens par de nombreux organismes et individus. C'est une industrie en constante évolution, tant au niveau technique qu'économique et social. La diffusion des résultats des travaux de recherche fait cependant défaut; tout comme la vulgarisation des programmes d'aide financière des gouvernements dont le milieu ne tire pas toujours le maximum. La mise en place d'un mécanisme souple de centralisation, de planification et de diffusion pourrait faciliter la tâche des chercheurs et des intervenants.

Puisque le ministre de l'Habitation a l'avantage de porter deux "chapeaux", le souci de la protection du consommateur de logement devrait faire partie du dossier de l'habitation. Il faudrait résister à la tentation de favoriser davantage les promoteurs immobiliers sans, en parallèle, assurer l'assistance à ceux-là mêmes à qui leur produit est destiné.

L'Etat reconnaît que se loger constitue ici une nécessité au même titre que se nourrir et se vêtir. Il reste à définir dans les faits, par une politique globale de l'habitation, les responsabilités que le même Etat veut bien confier à ses partenaires et ce que ces derniers sont disposés à accepter. Il ne faudrait quand même pas attendre la prochaine crise pour agir quand "l'état de crise" existe déjà pour 13 pour 100 des Québécois, principalement des citoyens âgés, handicapés, seuls, chômeurs ou, pire encore, de familles monoparentales.

Vianney DUCHESNE

## Vianney Duchesne à l'édition

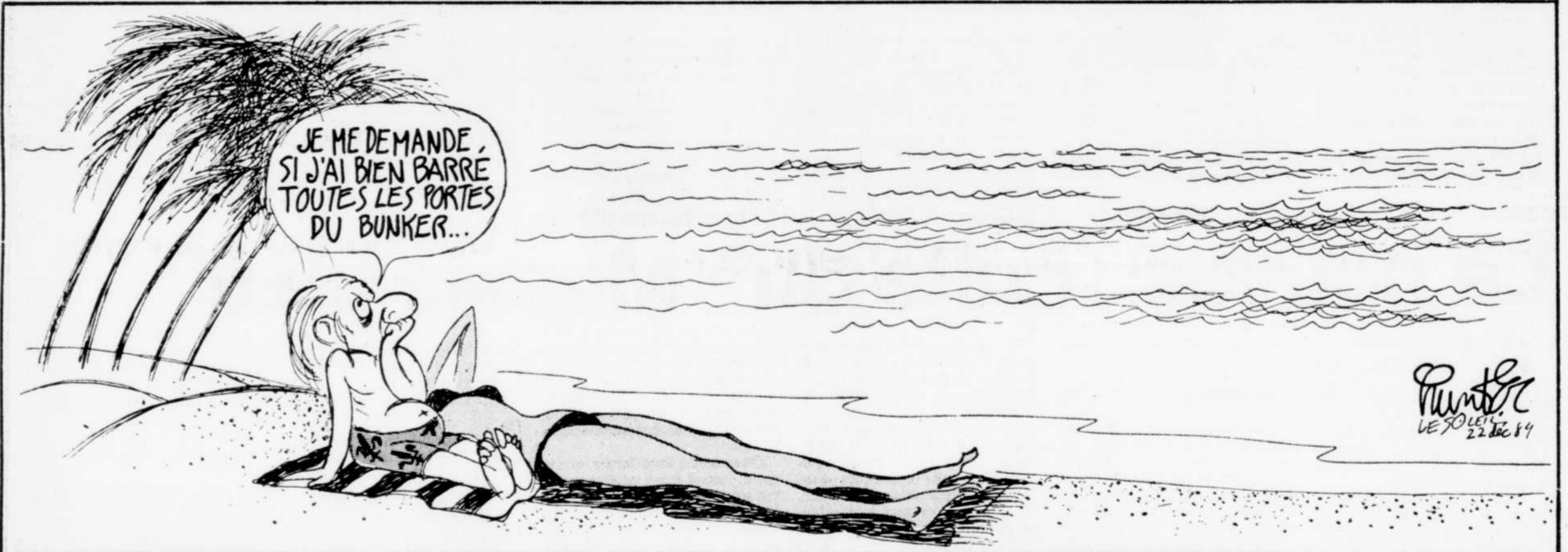
Le journaliste bien connu Vianney Duchesne se joint à l'équipe éditoriale du SOLEIL. Il signe aujourd'hui son premier éditorial et, dès la mi-janvier, il sera responsable de "Votre Page" qui relève de notre service.

Vianney Duchesne prendra alors la relève de Vincent Cliche qui, depuis près de deux ans, poursuit inlassablement un travail magistral que les lecteurs et les lectrices de la page voisine apprécient. Dès 1985, Cliche rédigera régulièrement des éditoriaux.

Vianney Duchesne, quant à lui, oeuvre au SOLEIL depuis 1966 d'abord au Saguenay-Lac-St-Jean puis à Québec où il fut successivement chroniqueur judiciaire, chroniqueur municipal, chroniqueur au patrimoine.

Depuis 1975, il était responsable des pages Habitat du SOLEIL où notre public put observer la rigueur et la régularité de ses écrits. Le Salon de l'habitation et la Chambre de commerce de Montréal lui remettaient, l'an dernier, le trophée Habitas décerné au "journaliste de l'année en matière d'habitation".

Jacques DUMAIS  
Directeur de l'éditorial



### BLOC-NOTES

## Le poisson noyé?

Le rapport Marceau sur Madépêche et Pêcheurs unis du Québec prend lentement mais sûrement la voie des enquêtes que les politiciens laisseront aux générations futures en guise d'héritage quelque part sur les tablettes de la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Déposé en septembre, le document de 667 pages posait maintes questions inquiétantes à propos du comportement des entreprises visées, de sociétés gouvernementales, du mouvement coopératif, d'une banque et de groupes de professionnels: le juge André Marceau et ses deux associés, le comptable André Gauvin et le sociologue Claude Beauchamp, débattaient du gros bétail.

L'importance des cibles visées surprenait: on n'attaque pas impunément le président de la Banque Nationale, un des dirigeants du Mouvement Desjardins et une des plus importantes firmes de comptables du Québec. Aussi comprenait-on le mutisme relatif du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, qui n'osait trop se réjouir de voir l'enquête confirmer l'existence des agissements que lui-même dénonçait.

Trois mois après le dépôt du rapport, la vie reprend son cours normal comme si rien ne s'était passé. Le président de la Fédération des caisses populaires de Montréal, M. Guy Bernier, retourne à la vie pu-

blique en oubliant que le rapport Marceau s'interroge sur la façon dont il s'est voté un régime de rentes particulier alors qu'il dirigeait les Pêcheurs unis.

Le syndic de la faillite de l'entreprise, de son côté, espère clore le dossier d'ici un mois: une manière de dire qu'il n'a pas l'intention de prendre des recours judiciaires comme l'y invitaient indirectement les commissaires. L'Ordre des comptables, invité à se prononcer sur l'existence d'éventuels conflits d'intérêts dans le cas de la société Raymond, Chabot, Martin, Paré, s'est lavé les mains de l'affaire et a demandé au procureur général du gouvernement de prendre la relève.

Ce procédé "inélégant", selon le mot d'un haut fonctionnaire rapporté par le journaliste Florent Plante, porte le public à se demander si les ordres professionnels, qui doivent en théorie le protéger, jouent vraiment leur rôle.

Les libéraux demandaient tout récemment au gouvernement de donner suite aux recommandations de la Commission Marceau. Jadis si volubile pour parler des pêcheries, le ministre Jean Garon se fait discret. Il est temps que le gouvernement entreprenne des poursuites ou lave de tout soupçon les personnes ou les groupes visés.

Raymond GIROUX

### POINT DE VUE SUR L'ÉCONOMIE

## Noël, fête de la répartition



par  
**Claude MASSON**  
Collaboration spéciale

Les règles du jeu de l'économie n'ont finalement que deux objectifs: produire, sans gaspillage, des biens et services et les consommer après les avoir répartis de quelque façon au sein de la collectivité. Le désir d'atteindre le second nous contraint, mais nous aide en même temps, à prendre les décisions pénibles que requiert le premier: travailler, cela va de soi, mais aussi investir, c'est-à-dire, grâce à l'épargne, ne pas consommer immédiatement tout ce que l'on produit, et payer des impôts. On ne crée pas des emplois pour créer des emplois. On ne produit pas pour produire. On le fait pour satisfaire des besoins.

Noël nous le rappelle: la tâche de définir les "vrais" besoins n'est jamais chose accomplie une fois pour toutes. Elle a d'abord, c'est évident, des dimensions morale et politique. La télévision et les journaux ne cessent pas de nous le dire, qui nous montrent, en succession, des images de centres d'achats achalandés, d'arbres de Noël scintillants et d'Éthiopiens en train de mourir de faim.

On consomme peut-être mal, certains se gavent pendant que d'autres sont dans la misère, mais ce n'est pas la production qui est en faute, sauf dans la mesure où toutes nos ressources ne sont pas pleinement utilisées. A un salaire annuel moyen de seulement \$10,000, par exemple, un contingent de 100,000 chômeurs veut dire un gaspillage de production de \$1 milliard par année. Qu'on y songe un peu en examinant les statistiques du chômage au Canada et au Québec et en réfléchissant sur le drame éthiopien.

Mais le problème, c'est d'abord la répartition. On le connaît bien. Une économie qui donnerait la même chose à tous sans égard pour l'effort productif serait une économie de parasites. Elle n'inciterait pas au rendement accru. A l'autre extrême, une société qui ne redistribuerait en aucune façon les fruits de la production n'aurait pas le minimum de cohésion requis pour fonctionner. L'expérience que commence à vivre la Chine est, à cet égard, passionnante. Par un recours à des mécanismes de marché, elle veut donner aux paysans le goût de produire plus efficacement et en plus grande quantité en leur laissant une part plus grande des bénéfices dé-

coulant de leurs efforts.

Mais revenons à nos ogons. A bien des égards, ils ne font pas le poids. Mais ils sont dans notre poëlon. Noël, fête de la répartition, nous invite à les retourner. Notre société, par exemple, se demande si, à court et moyen terme tout au moins, le marché du travail peut continuer de jouer son rôle traditionnel dans la constitution des revenus des consommateurs que nous sommes tous. Si le nombre d'emplois doit rester insuffisant, en partie par la faute de nos propres politiques, comment mieux répartir les biens et services entre travailleurs et chômeurs sans détruire la motivation des premiers et réduire l'incitation des seconds à chercher du travail? Comment, aussi, rétablir l'équilibre entre ceux qui, à une époque de forte croissance, ont pu convaincre leur employeur de reconnaître leur droit "naturel" à la totale sécurité d'emploi, et les autres, ceux dont le travail est exposé aux aléas de la concurrence?

Et les contribuables et les gouvernements qu'ils élisent? Le message des derniers mois a une note dominante. Nous aurions dépassé les bornes. La redistribution par les voies gouvernementales serait en train d'épuiser l'appareil

productif. On l'a dit et répété: on s'acharnerait trop à partager un gâteau que de moins en moins de chefs veulent brasser. En même temps, d'anciennes solidarités ne jouent plus autant: celles de la famille et de la communauté locale notamment. Mais le vieillissement graduel de notre population, par exemple, nous obligera à mettre au point des formules de répartition qui nous contraindront peut-être, par des moyens sans doute différents, à les redécouvrir.

Passons en revue quelques-uns des dossiers de l'heure ou susceptibles de faire bientôt les manchettes: universalité des programmes sociaux; régimes de pensions; livre blanc du gouvernement québécois sur la fiscalité; système de négociations dans le secteur public. Des problèmes de répartition en tout premier lieu. Mais le partage de l'assiette sera plus pacifique si nous mettons toutes nos ressources au travail pour la remplir et accroissons leur productivité. Et puis, il s'en trouvera toujours pour ramasser nos miettes et nous interroger à quelques jours de Noël...

Bonnes Fêtes quand même.

\* M. Masson est professeur d'économie à l'université Laval.

# VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3388

## LES TRAGÉDIES INDUSTRIELLES

### Prendre le "risque" de la prévention

La chronique "Dossiers" du samedi 8 décembre 1984 présente la question fort intéressante de Michel Beaulieu: "Peut-on éviter les catastrophes comme à Mexico et en Inde?" La réponse est affirmative si l'on permet d'adopter des mesures préventives. Des spécialistes en prévention peuvent identifier les risques en présence et faire rapport. La haute direction de l'entreprise doit admettre l'existence des problèmes décelés, assumer son rôle social face à sa population de travailleurs et / ou de la population en général, et manifester une volonté réelle pour régler les problèmes. Il faut ensuite réaliser les mesures préventives proposées pour éliminer les problèmes ou les contrôler.

Evidemment, cette réponse est simpliste dans son approche si l'on ne considère pas les éléments de M. Beaulieu (la survie économique

de l'entreprise, les impératifs de la production, la compétition...). Il faut ajouter aussi l'aspect législatif sur l'environnement et la santé-sécurité au travail, ainsi que les solutions préventives elles-mêmes (contraintes technologiques et financières).

Une entreprise à deux doigts de la faillite considérera la prévention comme un luxe, puisque cette dernière génère des dépenses. On préférera parler alors de gestion de risques, que de gestion de prévention... La prévention est malheureusement ingrate en ce sens qu'il faut démontrer ses effets par l'absurde: une catastrophe de 3,000 morts démontre certainement une irresponsabilité sociale et un manque de prévention. Le nombre de victimes devient inexorablement précis alors que le nombre de personnes épargnées demeure hypothétique.



Les budgets de prévention sont difficiles à justifier, faute de résultats positifs tangibles. La seule consolation est que la prévention coûte probablement moins cher que la réparation de catastrophes! Le PDG d'Union Carbide doit y songer sérieusement en ce moment...

A la dernière question de l'auteur Beaulieu, "Jusqu'à quel point peut-on risquer?", il faut répondre qu'on ne peut plus risquer, surtout lorsqu'on risque la vie des autres! Il faut plutôt se demander: Jusqu'à quel point peut-on prévenir?

Michel Bilodeau Neufchâtel

### Les excréments des multinationales

(Lettre à M. Jacques Dumais, éditeur, au SOLEIL)

Nous avons été choqués de lire votre éditorial du 12 décembre suite à la tragédie de Bhopal en Inde qui a coûté la vie à 2,500 personnes en plus d'en mutiler 125,000 autres.

Le titre d'abord: "Coup dur pour la compagnie". Puis la conclusion: "Il n'empêche que cette tragédie qui provoque actuellement une chute dramatique des actions de la compagnie obligera celle-ci à une surenchère de relations publiques si elle veut sauvegarder les revenus de ses autres usines."

Il est choquant qu'une telle tragédie ne vous ait suggéré en substance que ces commentaires outragés laconiques.

Cette tragédie n'était-elle pas l'occasion pour sensibiliser vos lec-

teurs aux dangers, voire aux méfaits que font subir les sociétés multinationales aux populations des pays du Tiers-Monde où elles s'installent? Ces entreprises, qui bien souvent ont fermé des usines ici en Amérique par refus de se plier aux normes heureusement de plus en plus rigoureuses en matière de condition de travail (salaire, santé, sécurité des travailleurs) et environnementales, sont parties dans le Tiers-Monde exploiter des travailleurs sous-payés en plus d'y exporter pollution et déséquilibre sociaux multiples.

De plus, votre éditorial comporte un certain nombre d'insinuations de mauvais goût. De dire par exemple en s'appuyant sur l'affaire Marie-Andrée Leclerc,

"que la justice indienne n'est pas très libérale" (sous-entendu, parce qu'elle diffère de la nôtre) fait preuve d'arbitraire ou d'étroitesse d'esprit qui ne devrait pas se rencontrer chez un éditeur.

Vous parlez plus loin "de vies humaines qui, du point de vue occidental à tout le moins, n'a pas de prix". Pourquoi auraient-elles un prix moindre en Inde?

Dans un article récent, un lecteur dénonçait le fait que LE SOLEIL, qui se dit un reflet de sa communauté, contribue à renforcer les clichés et les préjugés sur les pays du Tiers-Monde, le sensationnalisme et l'exotisme de pacotille étant privilégiés comme choix d'information.

Nous nous rallions à ce lecteur

pour dire qu'il est déplorable qu'un journaliste bénéficiant de la tribune qu'offre la page éditoriale véhicule des propos aussi superficiels et lourds de préjugés. Nous souhaitons vivement un contenu éditorial plus rigoureux.

Nicole April et Pierre Giguère Sillery

Des éléments qui allaient un peu dans le sens des propos de nos correspondants se retrouvent dans un premier éditorial paru le 6 décembre, sous le titre: "L'hécatombe écologique de Bhopal".

Jacques Dumais

## LES ARTS

### Un orchestre digne de Mahler

L'Orchestre symphonique de Québec présentait, tout récemment, la troisième symphonie de Gustav Mahler. Cette musique s'avère être tout un défi pour un chef et ses musiciens, car son interprétation exige une qualité musicale exceptionnelle, afin que renaissent les émotions ressenties par Mahler lors de sa composition.

On a dit que la symphonie mahlienne était comparable à un roman en ce qu'elle enchaîne des épisodes différents et des péripéties souvent inattendus, au lieu de développer des matières communes et de respecter un schéma préétabli.

Cette musique se fixe comme mission de conduire l'auditeur dans l'isolement de ce rêve symphonique et la version présentée par Simon Streatfield et les musiciens de l'OSQ (accompagnés de l'Orchestre des jeunes du Québec, des chœurs de l'Orchestre de Québec et des petits

chanteurs de la maîtrise de Québec) se sont très bien acquittés de cette obligation en gardant leur auditoire attentif pendant plus d'une heure et demie.

Mahler a déclaré un jour: "C'est inutile de regarder le paysage, j'ai tout mis dans ma troisième symphonie". L'atmosphère qui régnait dans la salle Louis-Frédéric lors de cette représentation respectait bien cette opinion de l'auteur.

Les Québécois ont de quoi être fiers de leur orchestre qui a prouvé qu'il était capable à la fois d'une touchante sensibilité et d'une fougue intempestive, comme le voulait Mahler.

J'encourage tous les Québécois à souscrire généreusement lors de la campagne financière de l'OSQ afin que notre orchestre continue sa progression artistique au profit de toute la collectivité.

Gaston Déry Québec

### Québec n'a pas de salle d'exposition permanente

(Lettre envoyée à M. Jean Pelletier, maire de Québec)

Il y a quelques années, la ville de Québec pouvait se vanter d'avoir une salle d'exposition pour les artistes débutants: la maison Maheu-Couillard. La population était d'accord pour cet encouragement à l'art. Cette politique est pratiquée par presque toutes les villes qui entourent Québec.

Mais depuis quelques années, la ville se retrouve sans salle d'exposition officielle pour promouvoir la vie culturelle à Québec. On s'attendait à ce que cette nouvelle salle se retrouve à la nouvelle bibliothèque ce qui serait un bon endroit. On a fait

quelques expositions à la bibliothèque mais des expositions dans un corridor.

Je crois que, nous, les artistes de la ville de Québec et de la banlieue sommes en droit de nous demander ce que fait la ville. Vous avez tout ce qu'il faut à la bibliothèque centrale pour faire des expositions permanentes, la population n'a pas seulement envie de lire mais de voir.

Si vous avez des projets en ce sens, j'aimerais, Monsieur le maire, que nous en entendions parler pour que toute la population apprécie ce geste de la ville.

Pierre Moisan Charlesbourg

## ÇA ET LA

### Avenue Myrand: une bonne nouvelle

En fin de semaine dernière, LE SOLEIL nous annonçait que l'intersection avenue Myrand — chemin Sainte-Foy serait améliorée pour faciliter le passage des autos et des piétons. Il y aura élargissement de la voie, construction d'un trottoir devant l'établissement Saint-Jean-Bosco et aussi un trottoir du côté sud. Quelle bonne nouvelle et quelle amélioration nécessaire et souhaitée depuis longtemps! Il y a maintenant trois ans, je me servais de cette page pour signaler comment déjà ces changements étaient devenus urgents. Je regrette cependant qu'on n'ait pas, en même temps, amélioré l'intersection chemin Sainte-Foy — entrée de l'université Laval. C'est un endroit où la circulation est très dense, une bonne partie de la population de l'université se sert justement de cette entrée-sortie, il n'y a pas de lumière pour les piétons. Or, l'autobus circuit 7 s'immobilise à cet endroit, les usagers doivent traverser à leur corps défendant le chemin Sainte-Foy pour avoir accès à l'u-

niversité ou pour aller rejoindre les nombreux circuits d'autobus qui y ont leur arrêt. De même, les usagers de l'autobus circuit 8 doivent eux aussi traverser le chemin Sainte-Foy pour monter dans l'autobus circuit 7.

L'expérience nous dit que tout se fait lentement. Il y a donc espoir que dans trois ans, nous aurons une autre bonne nouvelle.

Jean-Marie Chamberland Québec

### Quelle chance?

Dans sa lettre publiée dans Votre Page le 9 décembre 1984 en réponse à des propos de Pierre Champagne concernant l'état des restaurants à Fort Lauderdale, M. Jean Hamel, de Roberval, met en relief la chance qu'aurait d'après lui, cette ville de la Floride de comprendre dans sa population 35,000 millionnaires. Quelle chance! Il semble, toutefois, qu'avant de pouvoir faire une telle affirmation, il aurait fallu s'assurer d'abord de l'avis des autorités municipales de la ville en question.

Il est évident que M. Hamel épouse des critères purement matérialistes et tout à fait "yankees" pour apprécier la valeur et la qualité des personnes.

Le fait d'être millionnaire n'implique pas forcément que l'on soit sorti de la cuisine de Jupiter. A ce sujet, il y aurait lieu, je crois, de rapporter ici une déclaration de M. Deng Xiaoping, cité par l'Agence Chine Nouvelle, "Les réformes économiques en cours en Chine permettent à certaines personnes de devenir fortunées avant d'autres, mais qu'elles n'ouvrieraient pas la voie à une nouvelle bourgeoisie et aux millionnaires dans le pays." Dans leurs réformes économiques, les Chinois veulent éviter à tout prix le capitalisme débridé de l'Amérique du Nord.

Ce faisant, les dirigeants chinois veulent s'assurer que leur pays soit foncièrement prospère et civilisé, hautement cultivé et très heureux. Tant il est vrai que le mieux-être d'un pays ne dépend pas du nombre de millionnaires s'y trouvant, lesquels ont bien d'autres chats à fouetter!

Paul-A. Demers Québec

## LA SOCIÉTÉ

### Des remèdes contre la violence

Je me suis mis à imaginer, après la lecture de la nouvelle sur le meurtre d'un bébé de 28 jours, ce qu'est maintenant le drame de cette femme qui se retrouve face à l'homme de qui elle a voulu un enfant. Je pense aussi à cet homme qui, par des gestes excessifs, a causé la mort d'un petit être qui est venu faire un si petit tour dans notre monde hostile.

Ce drame qui a fait la manchette n'est que la pointe de l'iceberg sur les comportements violents engendrés par la misère et le désespoir. Une autre manchette du SOLEIL révélait il y a quelques jours qu'il y a une augmentation de 112 pour 100 des cas signalés pour mauvais traitements, depuis

un an. Que se passe-t-il autour de nous? Quelles ressources avon-nous pour contrer ce phénomène?

Les jeunes couples ont parfois bien de la difficulté à concilier les exigences de la parentalité et celles du monde professionnel, les exigences du quotidien et les normes nouvelles sur les rôles de l'homme et de la femme. Entre le discours et la réalité, il y a encore de l'espace pour rechercher les compromis.

Le compromis cependant n'est possible que lorsque les deux conjoints ne se sentent pas perdants. Ne pas se sentir perdant, c'est conserver une sécurité. Je pense à cette sécurité financière qui est assurée par un marché de

l'emploi aussi peu favorable? Et que dire de cette sécurité émotive assurée par un sens si précieuse de l'engagement affectif entre les adultes? Ne songe-t-on pas trop souvent à la séparation dès qu'une difficulté majeure confronte son amour?

La baisse de la natalité au Québec n'est pas étrangère à toutes ces questions. Et il y a lieu pour chacun de nous de faire l'inventaire de nos valeurs.

Qu'avons-nous pour faire face à ce phénomène de la violence envers les enfants, ces éternels dérangés? La loi de la protection de la jeunesse ne suffit pas. Les dénonciations, les évaluations, les procès ne suffisent pas. Il nous

faut recréer des liens communautaires qui existaient jadis dans les familles traditionnelles. Il nous faut recréer des solidarités entre les parents. Il faut encourager des organismes comme Relevailles, Entraide Parents, les comités d'écoles, les CSS, les CLSC qui organisent des sessions et autres regroupements.

Si ce père ou cette mère avait su que ce comportement n'était pas si exceptionnel et qu'il pouvait recevoir des conseils, des suggestions et de l'aide d'autres parents, la petite Julie ne serait peut-être pas morte.

Roland Lord, Ancienne-Lorette

## LA MONARCHIE

### La canadianisation de la monnaie

(Lettre adressée au premier ministre canadien, M. Brian Mulroney)

Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour que la "canadianisation" de notre monnaie se poursuive d'ici 1987 et qu'à partir du 120e anniversaire de la Confédération les Canadiens puissent utiliser des "billets" qui soient le reflet de leur histoire. Les coupures de \$1, \$2, \$20 et \$1,000 portent encore le visage de la reine d'Angleterre, symbole de l'impérialisme britannique, alors que le Canada doit plutôt se donner une image de pays indépendant et moderne.

Je vous suggère de faire imprimer des têtes d'anciens pre-

### Laver la vaisselle à Rideau Hall

Lundi soir 17 décembre, au programme "Présent à l'écoute" (Radio-Canada, 18h05 à 18h40) l'invitée est le gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé. A une brave dame qui lui rappelle, en toute simplicité, avoir déjà lavé la vaisselle chez elle à Saint-Hyacinthe, que répond Mme le gouverneur général? "Revenez laver la vaisselle à Rideau Hall, y en a beaucoup!"

Décidément, la monarchie est entre bonnes mains et le bon peuple bien à sa place!

Joyce Parker, Sainte-Foy.

miers ministres du Canada confédéré sur les \$1, \$2, \$20 et \$1,000:

— l'honorable Alexandre Mackenzie, premier ministre libéral du 7 novembre 1873 au 8 octobre 1878;

— le très honorable Richard Bedford Bennett, premier ministre conservateur du 7 août 1930 au 23 octobre 1935;

— le très honorable Louis-Stephen Saint-Laurent, premier ministre libéral du 15 novembre 1948 au 21 juin 1957;

— le très honorable John G. Diefenbaker, premier ministre conservateur du 21 juin 1957 au 22 avril 1963;

— le très honorable Lester B. Pearson, premier ministre libéral du 22 avril 1963 au 20 avril 1968;

— le très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre libéral du 20 avril 1968 au 29 juin 1984.

Je vous demande également de faire remplacer la face de la reine d'Angleterre sur les pièces de métal de \$1, \$5, \$10 et \$0.25 par le buste de héros de la Nouvelle-France, véritables fondateurs du Canada:

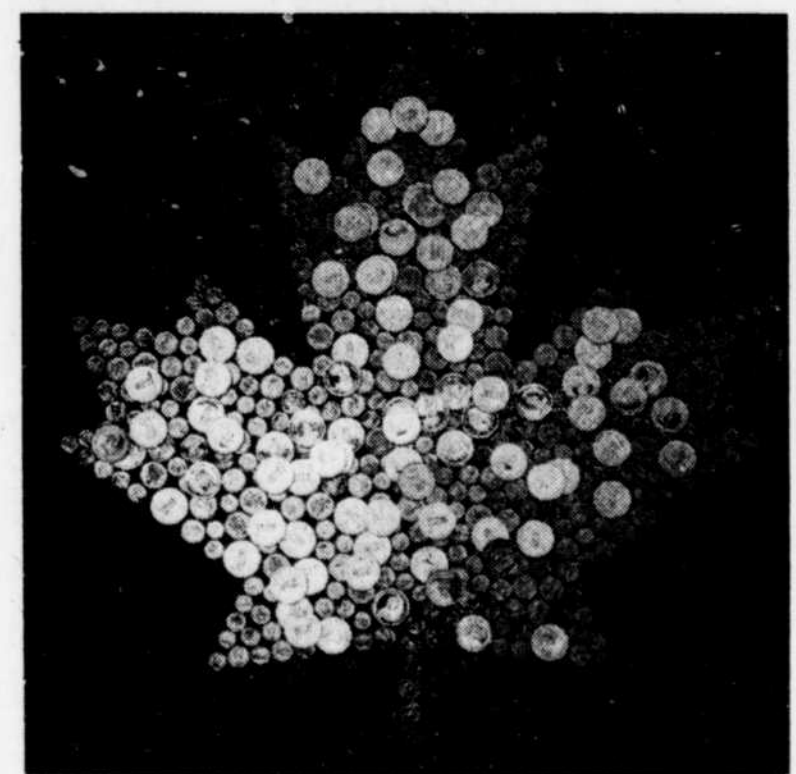
— Jacques Cartier, découvreur officiel du Canada (24 juillet 1534);

— Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec et du Canada (3 juillet 1608);

— Pierre Le Moine d'Iberville, le plus grand héros du Canada (1661-1706);

— Jean Talon, le meilleur administrateur et colonisateur du Canada (1665-1669, 1670-1672).

Et pourquoi pas, aussi, racheter le crime commis par le gou-



vernement de John A. Macdonald, le 16 novembre 1885, en affichant le portrait de Louis Riel sur une pièce de \$1 de métal.

Ces modifications apportées à leur monnaie permettraient aux Canadiens de se libérer progressivement des symboles de la monarchie britannique et de se donner une image plus distinctive.

Faudra-t-il répéter éternellement le slogan politique des nationalistes canadiens du temps de Sir Wilfrid Laurier: "BRI-

TISHERS ARE FOREIGNERS" sans que le Canada se réalise un jour pleinement comme pays indépendant?

Je doute, malheureusement, que le gouvernement conservateur que vous dirigez puisse bientôt abolir la monarchie britannique et déclarer le Canada république, même si cela devait faire économiser plusieurs millions de dollars aux Canadiens chaque année.

Pierre Landry, Québec

Hélène Tremblay Sainte-Foy

# VOICI ROYAL LePAGE



## NOTRE MONDE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE AU MONDE.

A.E. LePage et le Trust Royal ont fusionné pour devenir Royal LePage, la société immobilière la plus dynamique du Canada.

Ce que cela signifie pour vous?

La tranquillité de l'esprit! Car nous sommes la société immobilière la plus importante et la plus expérimentée du Canada.

Nos représentants connaissent leurs secteurs. Pris dans l'ensemble, ils ont une connaissance complète du marché immobilier d'un océan à l'autre. Des représentants sur lesquels vous

pouvez compter quand vous voulez acheter ou vendre une maison.

Et bien sûr, nos représentants peuvent vous aider à propos du financement. Royal LePage a l'appui de l'une des institutions financières les plus importantes et les plus dynamiques du Canada.

Contactez donc le bureau A.E. LePage ou Trust Royal de votre voisinage et faites appel à nous sous notre nouvelle raison sociale: Royal LePage... vous verrez pourquoi "notre monde fait toute la différence au monde".



**JOYEUX  
TEMPS DES FÊTES!**

Nous nous retrouverons en 1985 pour vous aider à "tenir votre résolution" d'acheter une maison pour vous et les vôtres...

Au cours des années, nous avons fait nos preuves, des milliers de propriétaires satisfaits peuvent en témoigner.

Nous les remercions en souhaitant que vous aussi, profitez de notre expérience.

**CHARLESBOURG — 627-4321    LAURIER — 656-9660**  
**DUPLESSIS — 653-3691    NEUFCHATEL — 843-1151**

# Iles de la Madeleine Sympathisants du PQ contre la position de Leblanc-Bantey

◆ **CAP-AUX-MEULES** — Bon nombre de sympathisants du Parti québécois aux Iles de la Madeleine n'ont guère crié "la position de principe" en faveur de la souveraineté adoptée par l'ancien ministre de la Condition féminine et maintenant députée indépendante des Iles, Denise Leblanc-Bantey, s'opposant ainsi au virage politique de son chef politique et premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

par André DIONNE

De l'avis même des partisans de Mme Leblanc-Bantey, plusieurs membres du PQ lui ont reproché cette attitude par trop intransigeante affirmant qu'on abandonne pas le "pouvoir" aussi simplement.

Néanmoins, Mme Leblanc-Bantey, supportée par ses partisans les plus fidèles, a réussi à obtenir une délégation majoritairement favorable à sa position lors du prochain congrès extraordinaire du 19 janvier.

"Ce fut une discussion très laborieuse, nous déclarait avec franchise le président du Parti québécois des Iles-de-la-Madeleine, M. Hubert Arsenault.

Le débat a duré six heures et il a fallu user d'une argumentation très soutenue pour obtenir une majorité de sept contre trois en faveur des orthodoxes.

Il faut rappeler qu'en démissionnant, Mme Leblanc-Bantey n'était plus déléguée d'office à ce congrès et qu'il fallait ainsi qu'elle soit désignée au même titre que tout autre "délégué" à ce congrès extraordinaire.

Ce fut fait sans trop de problème, ajoute M. Arsenault, délégué d'office en tant que président, un partisan de Mme Leblanc-Bantey. La délégation madelinienne se compose maintenant de huit partisans de la thèse orthodoxe contre les trois tenants de celle du premier ministre Lévesque.

Si nos ressources financières ne nous permettent pas de se rendre tous à Montréal, les membres qui y seront délégués représenteront dans la même proportion les deux tendances du Parti québécois des Iles-de-la-Madeleine, nous assure M. Arsenault.

### Les tendances

Et ces diverses tendances, on les retrouve également au sein de la population non-péquistes des Iles-de-la-Madeleine et surtout chez ceux-ci, on affirme que le siège de ministre ne s'abandonne pas comme ça et un alignement "dans le sens du pouvoir" aurait été un geste beaucoup plus positif pour les intérêts des Iles-de-la-Madeleine.

Chez les péquistes hostiles à la position de Mme Leblanc-Bantey, qui se retrouvent parmi la population la plus âgée, on lui fait le même reproche: la position du chef du parti doit primer sur le débat de principe.

Par ailleurs, notait un informateur, le chef du Parti québécois et chef du gouvernement est un personnage très populaire au sein de la population et en ce sens, il était mal venu pour Mme Leblanc-Bantey de s'y opposer.

Chez les orthodoxes, généralement plus jeunes, la position de Mme Leblanc-Bantey, toujours très populaire aux Iles, est tout à fait correcte par rapport aux engagements initiaux du Parti québécois et qu'il n'appartient pas au premier ministre de virer une orientation du congrès de l'an dernier sur cette même question.

### La notion de pouvoir

La notion d'appartenance au pouvoir politique en place est certes celle qui retient le plus l'attention au cours de ces discussions entourant la justification ou non de la décision de Mme Leblanc-Bantey.

Pour la majorité des Madelinots, des insulaires rappelons-le, "être du bon côté" est la position politique qui domine encore et très largement. Et cela de l'avis même des dirigeants péquistes des Iles-de-la-Madeleine qui affirmaient que les arguments pour s'opposer à Mme Leblanc-Bantey étaient tirés de cette thèse du "pouvoir".

Il est douteux dans leur esprit qu'un député indépendant à l'Assemblée nationale soit aussi efficace qu'un ministre pour défendre les intérêts des Iles-de-la-Madeleine et qu'en ce sens le geste de Mme Leblanc-Bantey n'est pas accepté. Et ce jugement est loin devant ce grand débat de principe à savoir si la prochaine élection doit porter sur la souveraineté du Québec ou non.

Par ailleurs, notait le président du Parti, le personnage René Lévesque, comme homme politique, est beaucoup plus populaire auprès des Madelinots que ne peut l'être la formation politique qu'il représente, une position qui va dans le sens des sondages qui sont ultérieurs au déclenchement de la crise du Parti québécois.



UPC  
La position de Mme Leblanc-Bantey ne plaît pas à certains partisans de sa circonscription.

Et en ce sens, ils ne sont pas prêts à le rejeter pour une "simple question de principe".

On verra l'issue de ce congrès du 19 janvier, mais il est à parier, disait un informateur, que si les tenants de la position de M. Lévesque l'emportent, Mme Leblanc-Bantey devra batailler très dur pour maintenir son pouvoir aux Iles de la Madeleine.

# Johnson n'exigera pas que l'autodétermination soit incluse dans la constitution

◆ De peur qu'un refus de la part du reste du Canada n'entraîne la négation de son droit à l'autodétermination, le ministre Pierre-Marc Johnson a indiqué, cette semaine, que le Québec n'exigera pas que ce droit soit inclus de façon formelle dans la constitution.

par Michel DAVID

Plus tôt au cours de la semaine, M. Johnson avait déclaré que "le droit du peuple québécois à l'autodétermination constitue un des fondements mêmes de notre société sur le plan constitutionnel depuis 200 ans, et cela continuera".

Jeudi, le député indépendant de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, et le député péquiste "orthodoxe" Gilbert Paquette ont voulu savoir si le Québec entendait faire de la reconnaissance juridique de ce droit une des condi-

tions pour signer l'Acte constitutionnel de 1982.

Le ministre délégué aux Affaires canadiennes a répondu par la négative, expliquant "qu'il serait extrêmement dangereux pour le Québec de se voir opposer un refus à une demande d'inclusion juridique de notre droit à l'autodétermination dans la constitution canadienne".

"Le Québec, en réclamant le droit à l'autodétermination et se voyant opposer un refus par l'ensemble du Canada, le perdrait-il sur le plan politique? a demandé M. Johnson. Ça, on n'a pas le droit de faire ça".

"Le droit à l'autodétermination pour les peuples, ça ne se négocie pas, a-t-il poursuivi. Ça existe ou ça n'existe pas, et je crois que ça existe pour le Québec". Selon lui, le Québec s'en est déjà prévalu à au moins deux reprises, à l'occasion de son adhésion à la Confédération, en 1867, et lors du référendum de 1980.



collaboration spéciale. Michel Tremblay  
Martin Brault, âgé de 22 ans, siège à l'exécutif national du PQ.

# De jeunes partisans ne se retrouvent pas dans le débat qui déchire leur parti

◆ Le débat qui déchire le Parti québécois, c'est l'affaire de la génération de la révolution tranquille. Les jeunes partisans, eux, ne s'y retrouvent pas.

par Michel CORBEIL

Rencontré récemment à Montréal, Martin Brault, un jeune âgé de 22 ans qui siège à l'exécutif national du PQ, affirme qu'il "n'a pas pris parti parce que tout ça concerne la génération des années 1960".

Plus encore, il avance que "le 19 janvier, si ça continue, je vais m'abstenir (de prendre position). Dans l'état actuel des choses, j'y songe en tout cas", dit celui qui a fait partie du Mouvement d'animation des jeunes indépendantistes du Québec (MA-JIQ), un groupe qui a suspendu ses activités quelques semaines avant l'éclatement de la crise au sein du parti ministériel.

"On me dit qu'il faut être d'un côté ou de l'autre. Mais, moi, je ne m'y retrouve pas. La grande majorité des jeunes péquistes, ajoutait-il, est "nowhere".

Pour lui, le débat "est engagé sur une fausse note. Ça porte sur l'indépendance de l'État. Le véritable débat serait de donner des défis aux

Québécois. Expliquer la finalité de l'action.

"Je me sens mal à l'aise dans l'actuel débat, reprend-il. J'aimerais revenir à quelque chose de plus fondamental. De moins en moins parler de souveraineté de l'État, mais de plus en plus de l'indépendance des individus dans la solidarité."

Ce serait, poursuit Martin Brault, de proposer des projets et des changements concrets, de la réduction du temps de travail à la création d'un fonds de solidarité.

"Je ne me situe ni dans les "purs", ni les "impurs". Je ne vois ni "orthodoxes", ni "révisionnistes". Il y a des souverainistes dans un parti progressiste. Il n'y a pas raison de se déchirer et se chicaner. Le débat se fait de façon détournée sur le leadership de M. René Lévesque dont la principale maladresse a été de ne pas tracer suffisamment les voies d'avenir.

"Le faisait-il, estime le jeune membre de l'exécutif, que certains, effrayés par le "beau risque", reviendraient. Quant à lui, il "sympathise avec les orthodoxes, tout en étant d'accord avec "M. Lévesque qui dit que le peuple n'est pas prêt tout de suite" à suivre le parti dans l'option souverainiste."

**L**a magie du temps des Fêtes se renouvelle d'année en année...  
C'est une époque lumineuse, pleine de chaleur et de scintillement.  
Depuis 40 ans, Hydro-Québec contribue à perpétuer cette magie...  
Pour vous, des Fêtes rayonnantes et chaleureuses!

de l'énergie et du cœur

HYDRO QUÉBEC MONTMORENCY

**EXIGEZ L'ORIGINAL**  
**JVC** l'inventeur du **VHS**

**CLUB VIDEO GRATUIT**  
**4 TÊTES**  
**VIDEO JVC**

**Modèle HRD-130**  
4 têtes, commande à distance sans fil, effets spéciaux.  
**599\$**

**CASSETTE JVC T-120**  
**799**

**HRD-220**  
**JVC** **4 TÊTES**

- programmation 14 jours, 8 programmes
- convertisseur intégré
- protection de mémoire
- télécommande sans fil

**EFFETS SPECIAUX**  
**799\$**  
**GRATUIT** 3 cassettes JVC T-120, 6 heures

**JVC 1455**  
**Télécouleur 14"**  
Télécommande sans fil. Minuterie, prise d'écouteur  
**399\$**

**RADIO PORTATIF**  
**PC-W300**  
Haute-fidélité, 30 watts, haut-parleur détachable, doublage de cassettes, synchronisé, Dolby B  
**30 WATTS**  
**399\$**

Aussi disponible 20" à **699\$** Aussi disponible PC-55 (57 watts) à **499\$**

**stéréoquad** PLAN MISE DE CÔTÉ POUR NOËL

**QUÉBEC** **CHARLESBOURG**  
710, côte Franklin **687-0909** 5265, 1ère Avenue (angle 52e Rue) **627-1210**  
AUTRE SUCCURSALE: 565, Caraquet, Charlesbourg, 626-7640



# Joyeux Noël!



Consultez votre marchand IGA pour connaître les heures d'ouverture durant la période des fêtes.



Prix en vigueur jusqu'au samedi 29 décembre 1984. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

## JEUNES DINDES



Surgelées  
Catégorie Canada "A"  
Toutes pesanteurs

**304**, \$/kg **1,38**, \$/lb



## JEUNES DINDES



Surgelées, imprégnées  
Catégorie Canada "A"  
DIND-O-JUS, CHANTECLERC  
OU BONNE CHÈRE  
Toutes pesanteurs

**326**, \$/kg **1,48**, \$/lb

## JAMBON DANS LA FESSE

Prêt-à-manger  
Portion de la croupe  
Environ 3 kg  
MARQUES POPULAIRES

**348**, \$/kg **1,58**, \$/lb

## LONGES DE PORC FRAIS

Portion des côtes  
Environ 1,4 kg

**216**, \$/kg **98**¢ /lb

## PORC HACHÉ POUR VOS TOURTIÈRES

Produit décongelé

**282**, \$/kg **1,28**, \$/lb

## LONGES DE PORC FRAIS

Portion du filet  
Environ 1,4 kg

**238**, \$/kg **1,08**, \$/lb

## CÔTELETTES DE PORC FRAIS

Coupe du centre

**437**, \$/kg **1,98**, \$/lb



## BOISSONS GAZEUSES

Assorties  
Bouteilles consignées IGA  
Bout. 750 mL  
Montréal et Québec seulement

**6/1,99**

## CRÈME GLACÉE

Contenant de plastique  
BANQUET  
Format 2 L

**1,79**



**COCA-COLA, COKE DIÉTÉ, SPRITE OU SPRITE DIÉTÉ**  
Caisse de 24 x 280 mL

**5,99**



**CRÈME À FOUETTER 35% LAVAL**  
Cont 500 mL

**1,59**

**MARGARINE MOLLE LACTANTIA**  
Bol 907 g

**1,89**



**JUS DE FRUITS ASSORTIS OU DÉLICE DE JARDIN OASIS**  
Format 1 L

**89**¢



**CHIPS**  
Saveurs assorties LAURENTIDE  
Sac 200 g

**99**¢



**COCKTAIL AUX FRUITS, ANANAS DANS SON JUS, POIRES BARLETT, PÊCHES**  
Produit de Californie  
DEL MONTE  
Boite 796 mL

**1,39**

**MÉLANGE POUR CROÛTE DE TARTE MONARCH**  
Boite 540 g

**99**¢



**BEURRE**  
Canada 1 IGA  
Format 454 g

**1,99**



**FROMAGE À TARTINER CHEEZ WHIZ**  
Pot 500 g

**2,69**



**POIS VERTS NO 1**  
Canada de choix IDÉAL  
Boite 540 mL

**1,09**

**SAUCE POUR SANDWICHS CHAUDS HABITANT**  
Boite 398 mL

**2/1,00**



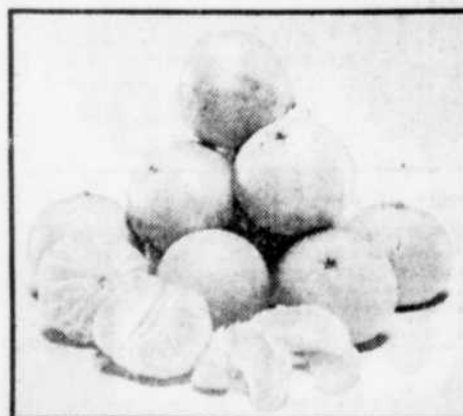
**JUS DE LÉGUMES V-8**  
Boite 1,36 L

**99**¢



## Fruits et Légumes

Suivie à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand IGA veillera à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.



## CLÉMENTINES

Produit du Maroc

**104**, \$/kg **47**¢ /lb

**CÉLÉRI**  
Produit de Californie  
Canada no 1  
Grosneur 24

**79**¢

**RAISINS ROUGES EMPEREUR**  
Produit de Californie  
Canada no 1

**218**, \$/kg **99**¢ /lb

**POIRES ROCHA**  
Produit du Portugal

**174**, \$/kg **79**¢ /lb

## LES DURAPRIX IGA

En plus de ces **SUPERAUBAINES** les épiciers IGA ont réduit les prix sur les produits les plus en demande. Vous les reconnaitrez, semaine après semaine en magasin, sous l'appellation **LES DURAPRIX IGA.**



Notre cahier publicitaire de **12 pages** vous propose **plusieurs autres aubaines...** Profitez-en!

de vous satisfaire